

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2022

le 11 mai 2022

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2021

21.07-2104-Préavis-dépenses-imprévisibles-2021.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagé durant l'exercice 2021 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
101.3069.01	Frais de séances et divers	
27.09.2021	Accompagnement externe à l'élaboration du programme de législature 2021-2026	15'000.--
101.3091.00	Frais de formation	
28.06.2021	Frais de formation de la Municipalité auprès de l'Union des communes vaudoises	7'000.--
320.3146.00	Entretien du domaine	
24.08.2021	Travaux d'exploitation de coupes de bois dans le secteur des Lyites	7'000.--
501.3141.01	Rénovation des bâtiments	
13.09.2021	Prolongation de la location de la chaudière mobile du collège de Bel-Air afin de garantir le chauffage et l'accès à l'eau chaude jusqu'à fin septembre 2021	18'500.--
502.3141.00	Entretien des bâtiments	
04.10.2021	Remplacement urgent de vannes électromagnétiques et de pompes au complexe sportif des Mousquetaires	16'000.--
Total	Crédits engagés par la Municipalité	63'500.--

Pour mémoire, les crédits suivants ont été votés par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mars 2021 (préavis municipal N° 4/2021) puis ajoutés au budget 2021 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
160.3658.00	Actions de soutien à l'économie	
24.03.2021	Exonération taxe déchets entreprises 2020	45'000.--
24.03.2021	Aide Covid-19 bars-café-restaurants	70'000.--
24.03.2021	Aide Covid-19 autres commerces	70'000.--
24.03.2021	Bons Covid-19	150'000.--
Total	Crédits votés par le Conseil communal	335'000.--

Ainsi, le total des charges du budget 2021 en version 3 (avec crédits extra-budgétaires) se monte à Fr. 77'373'858.-- contre Fr. 76'975'358.-- en version 2 (voté par le Conseil communal).

2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :


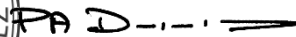
Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,


- vu le préavis municipal N° 6/2022
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2021, pour un montant total de Fr. 63'500.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :  La secrétaire : 

 The seal features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The text around the seal reads 'MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ' and 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Sandra Glardon P.-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022

Délégation municipale : Municipalité in corpore